

Knauf Métal CC Oversize

Vissage des plaques

Parements BA13

Les plaques sont vissées conformément au DTU 25.41 (vissage des plaques 1^{ère} peau 600 mm – 2^{ème} peau 300 mm).

Parements BA25 et BA18/900

Les plaques sont vissées à entraxe de 250 mm.

Lorsque les montants sont doublés, le vissage des plaques en partie courante s'effectue sur chacun des deux montants.

Fixation des rails

Voir recommandations Hilti ci-jointe et notamment le nombre de fixations en fonction de la pression au vent. La fixation se fait sur support continu. Dans le cas de fixation sous structure acier, le rail sera fixé le long de la poutre. En cas d'exigence feu sur la contre-cloison, la structure acier encloisonné doit être protégée du feu (flocage ou autre) et l'entraxe de fixation maximum change. Si les parements de la contre-cloison assurent cette fonction, nous recontacter car il faut augmenter leur épaisseur ou leur nombre.

Dans le cas de fixation perpendiculaire à la structure acier, une ossature complémentaire doit être mise en place pour permettre la fixation du rail.

Éclissage des montants

L'éclissage des montants se fait par un morceau de rail en 5/10^è de 500 mm avec 8 TRPF/montant, que ce soit en montant simple ou en montant double.

Dispositions en cas d'exigence de résistance au feu – EI30 – EI60

Il faut laisser un jeu de 10 mm entre rail et montant en partie basse et en partie haute pour la dilatation. Le rail haut et bas avec ailes de 40 mm.

Les fixations des rails en périphérie (en tête, en pied, et latéralement) ont un entraxe de 300 mm maximum.

Traitement des joints horizontaux

Parement simple peau :

Joints horizontaux à renforcer par la mise en place d'un feuillard métallique de 5/10^è. Les plaques sont vissées sur ce feuillard.

Parements multiples (double et triple peau) :

- joints 1^{ère} peau : à renforcer par la mise en place d'un feuillard métallique de 5/10^è. Les plaques sont vissées sur ce feuillard
- joints 2^{ème} peau : à décaler par rapport à la 1^{ère} peau – vissage plaque sur plaque avec TTPL.

Organes électriques

Des organes électriques (prises – interrupteurs – maximum 2 côte à côte) peuvent être installés dans les contre-cloisons ; ils seront constitués des boîtiers Legrand (Réf. 893 78) de Ø 127 x 55 mm, avec bourrage au mortier adhésif MAK3 ou protégés par une bande de laine de roche de 300 mm de hauteur.

Au-delà de 2 prises, des dispositions complémentaires sont à prendre et sont attestées par le PV Feu (nous consulter).

Dispositions sous support déformable

Cette disposition de jonction sera réalisée si les documents du marché indiquent que la contre-cloison doit absorber une déformation du plancher sous surcharges supérieure à celle normalement définie dans les règles traditionnelles à savoir L/500 si $L \leq 5$ m ou L/1 000 + 0,5 cm si $L > 5$ m.

Dans ce cas, il est nécessaire d'utiliser les rails + en 15/10^è avec ailes de 90 mm afin de laisser un jeu de 30 mm en partie haute entre rail et montant. Le montant n'est pas vissé sur le rail.

Les plaques s'arrêteront également à 30 mm en partie haute.

Afin d'assurer la continuité du parement et de la performance feu éventuelle, des bandes de plâtre en 2 KS 13 ou KF 13, KS 25 ou KHD 18 de 150 mm de large sont vissées sur une cornière et seront mises en place côté parement.

